FRANCE.

Du froid en France.—Le froid a fait de nombreuses victimes cette année. A Troyes, un agent de police, saisi par le froid pendant son service de nuit, n'a pas succombé, mais il a été frappé d'aliénation mentale.—A Saint-Genest, près de Rambervillers, dans les Vosges, où le thermomètre centigrade a atteint vingt-trois dégrés, un cultivateur, qui regagnaît son domicile, s'est égaré dans les neiges, et, le lendemain, on l'a trouvé mort au pied d'un arbre, ou il s'était assis. Le frère de cet homme, voyageant aussi, avait également voulu se reposer, mais surpris par deux loups, il se leva, poussa de grands cris, et réussit, en menaçant les deux loups de son bâton, à les tenir à distance. Il marcha quelque temps encore, suivi par les deux loups, et le jour étant venu, il put reconnaître où il était et se diriger vers son village. C'est évidemment aux deux animaux féroces qu'il doit la vie, car il se serait endormi comme son frère et eût été gelé comme lui. A Paris, le 7 mars, la Seine charriait.

AMÉRIQUE.

Santo-Domingo, 24 février 1845.

M. F. GAILLARDET, *Editeur du Courrier des Etats-Unis.*

Monsieur,—Vous avez appris, par ma lettre du 28 janvier, la publication du décret sur les patentes, et l'effet qu'il produisit; ce décret vient d'être tacitement suspendu, après avoir excité le mécontentement général du commerce et des étrangers.—Le congrès décidera sur cette matière qui a fait naître de si justes réclamations.

On a reçu ici des nouvelles indirectes de Port-au-Prince qui apprennent que les noirs du Sud avaient adressé une pétition au général Guerrier, tendant à l'exclusion des hommes de couleur de tous les emplois de la République;—que le parti riviériste s'était grossi et que cet ex-président avait fait un appel aux hommes de couleur des Antilles pour l'aider à ressaisir le pouvoir usurpé, dit-il, par les noirs.—Voudrait-il opérer une descente à la Napoléon sur les plages du Sud,—y rallumer une guerre civile interminable, ou payer de sa tête les crimes qu'il a commis, il y a huit à dix mois?—Que ces nouvelles soient vraies ou qu'elles soient fausses, la République occidentale doit s'attendre à de grandes catastrophes; elle doit s'y préparer et ne pas se faire illusion sur son état critique.

Diverses escarmouches entre les troupes haïtiennes dominicaines ont eu lieu sur les frontières du Sud. Elles sont sans importance.

On a découvert, le 14 de ce mois, une conspiration, tramée par des partisans de Duarte que l'on avait tolérés dans Sto-Domingo;—elle avait pour but l'anéantissement du gouvernement constitutionnel, l'abolition du ministère, du congrès, et la proclamation du général Santana comme dictateur perpétuel;—en ce cas de refus de la part du brave Seyban, on l'aurait assassiné. —Une douzaine d'individus sont déjà en état d'arrestation; traduits devant la commission militaire, ils seront sans doute fusillés.

Santo-Domingo, 2 mars 1845.

Le bruit a couru, le 26 février, que M. Miura, ministre des finances, toujours en opposition avec les idées libérales de M. Bovadilla, et auteur du décret sur les patentes qui n'a pas eu l'assentiment de ce dernier, allait demander sa démission; cette nouvelle ne s'est pas confirmée jusqu'à présent.—Le 24, la commission militaire, présidée par le colonel Juan Estève, chef de l'état-major du président, s'est réunie, et a condamné à la peine de mort, le lendemain, à 9 heures du matin, Trinidad Sanchez, Andrez Sanchez, Nicolas Beeri et Jose del Calme; les autres, parmi lesquels sont un colonel et un Vénézuélien, sont condamnés à la réclusion. Les coupables ont eu recours au président qui a convoqué le conseil des ministres et les officiers supérieurs de l'armée, pour statuer sur cette affaire. Le jugement a été maintenu. Le 26, à 5 heures et demi du soir, le vicaire-général, en grande procession, s'est rendu dans la prison, et a administré aux condamnés les derniers sacremens; il y avait plus de 500 personnes présentes. Le lendemain, à 9 heures du matin, conduis sur la place du cimetière par le vicaire-général et un autre prêtre italien, les condamnés ont été fusillés. Ils ont montré beaucoup de courage, surtout la femme Trinidad Sanchez, qui, dit-on, connaissait tout le plan de la conspiration, et qui n'a rien voulu dévoiler.

Cette exécution, faite le jour anniversaire de la séparation, a occasionné une grande tristesse. Aussi l'autorité a-t-elle renvoyé la fête pour le 2 mars. Cette fête s'est passée avec calme et tranquillité.

Le congrès national se réunit le 3 de ce mois; il est composé d'hommes sincèrement attachés à la république. L'élection libre et constitutionnelle y a appelé des citoyens dominicains de toutes les origines: Espagnols, Américains, Français ou ci-devant Haïtiens. Ils vont tous contribuer à donner à ce pays la force et l'énergie qui lui manquent. Qu'ils fassent donc des lois qui reposent sur le système libéral; qu'ils rejettent les mesquines idées du parti exclusif, et que, par une interprétation franche, large et raisonnable de l'article 13 de la constitution, ils prouvent au monde civilisé que le but de la séparation ne sera pas manqué.

S. D.

EXECUTION DE FOURRIER.

Le 18 février a eu lieu au rond-point de la barrière St-Jacques l'exécution de Fourrier (Nicolas-Alphonse), âgé de 27 ans, né à Liancourt, imprimeur en papier peints, plus tard ouvrier en chapellerie, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine, le 30 du mois de novembre dernier.

Nos lecteurs ont sans doute présent à la mémoire cet épouvantable procès, où quinze accusés figuraient sur les bancs, prévenus de meurtres, d'attaques nocturnes et de vols avec violence. Les débats de cette affaire, qui répandit dans Paris une sombre impression, font connaître les 67 chefs d'accusation qui s'élevaient contre Fourrier, Teppaz, Magnez, Poildevache et leurs complices.

Fourrier fut seul condamné à la peine de mort. Avant le prononcé de l'arrêt, sur l'interpellation de M. le président Zangiacomi, il s'était exprimé ainsi: "Je suis un grand coupable; je ne demande ni indulgence ni pitié; mais il est deux personnes qui répondront devant Dieu de la sentence que vous allez prononcer contre moi.

—Que voulez-vous dire? avait interrompu le président.

—Monsieur le président, répondit Fourrier, un fils ne doit jamais accuser son père et sa mère.

Puis il se tut, et entendit prononcer l'arrêt qui le retranchait du nombre des vivans.

Le lendemain Fourrier fut transféré au dépôt des condamnés. En signant, sur les instances de son avocat, Me. Blot-Lequesne, son pourvoi en cassation, il reconnut que le verdict prononcé contre lui était équitable. "J'ai suivi une mauvaise voie, dit-il; j'aurais dû avouer, mais j'espérais sauver mes complices. Au fait, mon pourvoi est inutile comme résultat; mais du moins, en attendant le rejet, je mangerai encore la soupe pendant quarante jours."

Avant-hier, dans l'ignorance du résultat de son pourvoi, il disait à un inspecteur-général des prisons qui le visitait dans la cellule située au deuxième étage de la prison de la Roquette, où il avait été transféré le jour même où Chevreuil, condamné à mort pour assassinat commis sur la personne de sa maîtresse, à l'aide d'un masque de poix, avait obtenu une commutation de peine: "C'est bien long! voici soixante-neuf jours que j'attends!"

Fourrier, qui avait manifesté aux débats, et même après sa condamnation, une extrême exaltation, était bientôt après devenu calme et résigné. Il racontait ainsi lui-même les circonstances dans lesquelles il avait été entraîné de nouveau au crime: "J'avais été arrêté onze fois, condamné cinq; puis, convaincu que la vie laborieuse et honnête était préférable aux chances terribles du vagabondage et du vol, j'étais devenu un bon ouvrier. Je travaillais depuis près de deux ans chez un maître chapelier, sans m'être dérangé un seul jour, lorsque je fis rencontre de quelques amis avec lesquels je m'enivrai. Mon argent dépensé, et voulant continuer l'orgie, j'allai au domicile que j'occupais en commun avec une fille N....; là, je pris quelques bijoux et effets à elle appartenant que j'engageai au Mont-de-Piété. A son retour, elle fut doublement furieuse de mon absence et de la soustraction que j'avais commise; elle se rendit près de mon patron, lui raconta le fait, et lui fit connaître mes malheureux antécédens et les condamnations que j'avais subies.

"Le maître chapelier m'aimait assez: il m'avait parfois envoyé en recette, et avait pu apprécier ma probité par mon exactitude scrupuleuse. Cependant il pensa qu'yant abusé de la confiance de ma maîtresse pour la dévaliser, je pourrais quelque jour le voler lui-même; il prit donc un prétexte, et me renvoya de son atelier. Je me trouvai sans ressources. Alors j'eus la pensée de recourir à ma mère, mais elle s'était séparée de mon père et me repoussa. Dans mon indignation, je lui présageai alors la funeste destinée qui m'attendait: "Vous me chassez, lui dis-je; vous me refusez du pain; eh bien! vous verrez ma tête couler sur l'échafaud!...."

Ce fut quelques jours plus tard qu'il rencontra Teppaz, avec lequel il a commis des vols de peu d'importance; puis ses bons instincts étant débordés et sa brutalité naturelle prenant le dessus, les attaques avec violence et les tentatives de meurtre suivirent, jusqu'au moment où il fut saisi par la justice et traduit devant le jury.

Depuis sa condamnation, Fourrier se montra constamment calme, résigné. Les visites fréquentes du respectable abbé Montès parurent, surtout dans ces derniers jours, apporter un grand adoucissement à sa position.

La personne qui le visitait avant-hier, ayant remarqué qu'il avait une petite croix suspendue à son cou: "C'est bien! Fourrier, lui dit-elle, vous êtes revenu à des sentimens de religion!—Revenu? non, dit-il, je n'en avais jamais eu d'idée. Ah! vous ne savez pas, monsieur, comme j'ai vécu, pauvre enfant abandonné! Je n'avais reçu que le baptême; je n'avais pas fait ma première communion! L'abbé Montès m'a ouvert les yeux; il m'a donné les premières notions du bien et du mal, et depuis que j'ai communié, je suis devenu tout-à-coup résigné et confiant."

Hier, Fourrier, bien que revêtu de la camisole de force, avait passé la journée d'une manière assez calme. Depuis le commencement de cette semaine, il avait reçu deux fois la visite de sa mère et une fois celle de son père, mais à des jours différens, car ils vivent complètement séparés. Il les avait embrassés avec effusion, et leur avait